

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La moitié des travailleurs seraient favorables à un budget mobilité

- 51,8 % des navetteurs sont intéressés par un budget mobilité.
- Parmi les collaborateurs avec une voiture de société, 26,7 % sont intéressés par un budget mobilité et 16 % par une allocation de mobilité.
- Parmi les navetteurs sans voiture de société, 18 % affirment qu'ils viendraient au travail autrement s'ils recevaient un budget mobilité. Un tiers d'entre eux opterait pour une combinaison entre la voiture, les transports publics et/ou le vélo.

Bruxelles, 12 janvier 2018 – Les employeurs et les travailleurs ne sont pas vraiment informés des conditions de l'allocation de mobilité dont le projet de loi a été introduit le mercredi 10 janvier à la Chambre, ni du budget mobilité qui va encore un peu plus loin. Le budget mobilité semble toutefois emporter plus d'adhésion que l'allocation de mobilité : un peu plus de la moitié (51,8 %) des travailleurs interrogés s'y intéressent. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par iVox pour le compte du fournisseur de services RH SD Worx et vacature.com auprès de 2.000 travailleurs et 500 employeurs en Belgique.

Pour réduire le nombre de voitures de société et traiter le problème des embouteillages, le gouvernement fédéral a créé l'**allocation de mobilité** (également connue comme le principe cash-for-car), grâce à laquelle les travailleurs avec une voiture de société peuvent en principe l'échanger depuis le 1er janvier 2018 contre un montant additionnel en espèces qui bénéficie d'un traitement social et fiscal favorable.

Le **budget mobilité** franchit encore une étape supplémentaire : l'employeur met un budget à la disposition des collaborateurs pour financer leur transport vers le lieu de travail. Les travailleurs reçoivent ainsi la liberté de choix et les moyens financiers nécessaires pour décider du ou des moyen(s) de transport qu'ils utilisent pour se rendre au travail. Cette mesure offre donc plus de flexibilité. Il n'existe pas encore de législation concrète relative au budget mobilité. Les entreprises peuvent toutefois déjà l'appliquer via un plan cafétéria, dans le cadre duquel le collaborateur peut choisir de consacrer un budget déterminé à tout un éventail de solutions de mobilité. Le budget mobilité et l'allocation de mobilité visent la neutralité budgétaire, tant pour les employeurs et les travailleurs que pour les pouvoirs publics.

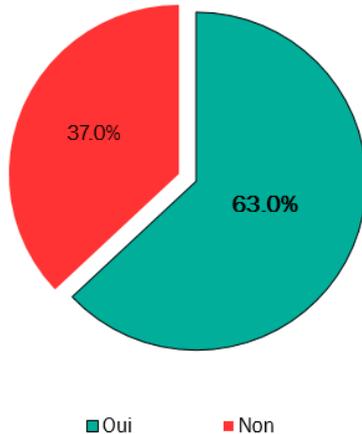
L'allocation de mobilité plus connue que le budget mobilité

Étant donné que le budget mobilité et l'allocation de mobilité sont encore très récents, de nombreuses incertitudes subsistent chez les employeurs et les travailleurs quant à leur contenu exact. L'allocation de mobilité est un peu plus connue que le budget mobilité, chez les employeurs comme chez les travailleurs. 27 % des employeurs interrogés sont au fait des conditions du budget mobilité, tandis que 34 % connaissent celles de l'allocation de mobilité.

Les travailleurs aussi sont plus familiarisés avec l'allocation de mobilité qu'avec le budget mobilité : 63 % des navetteurs la connaissent, contre 53 % qui savent ce qu'est le budget mobilité. 72 % des travailleurs interrogés ignorent si leur employeur proposera l'allocation de mobilité. Tout juste moins d'un travailleur sur dix (9 %) répond que son entreprise la propose,

et 19 % disent que ce n'est pas une option. Inversement, les employeurs ne remarquent pas encore un grand intérêt de leurs travailleurs pour l'allocation de mobilité. Un employeur sur cinq (19,5 %) a déjà reçu des questions à ce sujet. Dans les petites entreprises (avec moins de 20 travailleurs), c'est même le cas d'un peu plus d'un employeur sur dix (11,4 %).

Connaissez-vous l'allocation de mobilité ?



Connaissez-vous le budget mobilité?

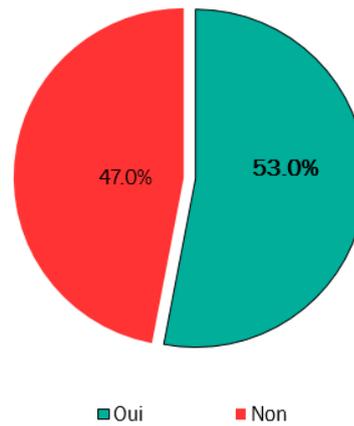


Figure 1 : Comparaison de la familiarité des travailleurs avec l'allocation de mobilité et le budget mobilité

Le budget mobilité intéresse, mais moins les navetteurs qui ont une voiture de société

De manière générale, un peu plus de la moitié des travailleurs (51,8 %) sont ouverts à un budget mobilité. Cet intérêt des navetteurs est nettement plus important du côté des travailleurs qui n'ont pas de voiture de société : 56,9 % d'entre eux y sont favorables, contre 26,7 % de ceux qui disposent actuellement d'une voiture de société.

En outre, seuls 5 % des travailleurs sont prêts à abandonner totalement leur voiture de société en échange d'autres solutions de mobilité. 61 % opteraient pour la même voiture de société ; 20 % choisiraient un modèle plus petit afin de préserver un budget pour d'autres moyens de transport. 9 % envisageraient même une voiture de société d'une gamme supérieure, et seraient prêts pour cela à renoncer à d'autres avantages.

Imaginons que votre employeur vous donne un budget mobilité. Opteriez-vous encore pour une voiture de société ?

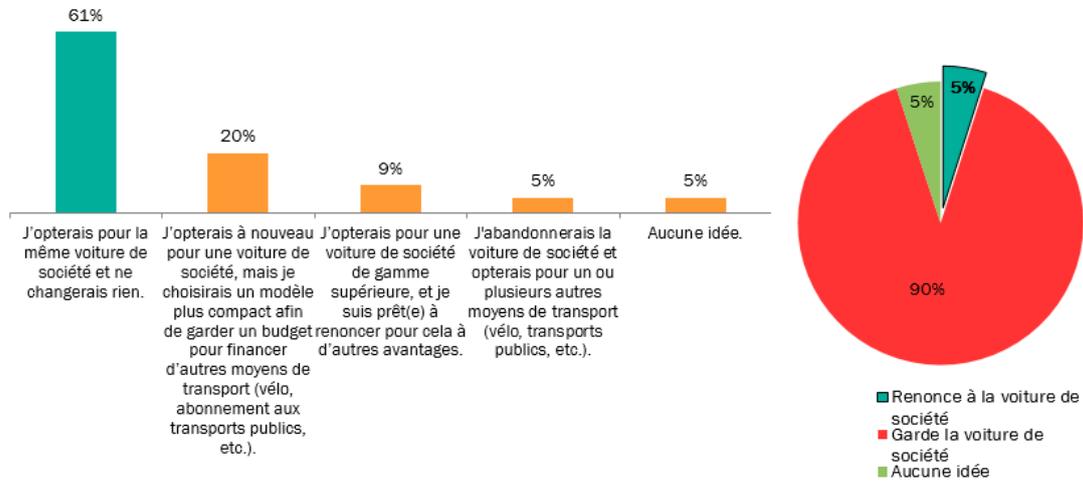


Figure 2 : Le choix des navetteurs avec une voiture de société si un budget mobilité leur était proposé

« Le principe central du budget mobilité est que la voiture de société peut continuer à en faire partie, et ne doit donc pas complètement disparaître. Ceci s'accorde au constat que la grande majorité des personnes interrogées opteraient toujours pour une voiture de société dans le cadre d'un budget mobilité. Avec un budget mobilité, les collaborateurs peuvent eux-mêmes décider comment régler leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail de manière optimale. Ils choisissent la meilleure combinaison de moyens de transport avec le budget mis à leur disposition par l'employeur. Bien sûr, ne plus monter dans sa voiture chaque jour en pilotage automatique demande un changement de mentalité de la part des travailleurs. Il va plus loin et offre plus de liberté de choix que l'allocation de mobilité », commente Jean-Luc Vannieuwenhuyse, manager au Centre de connaissances juridiques de SD Worx.

Les employeurs aussi adhèrent au budget mobilité. Deux employeurs sur cinq (42,8 %) s'intéressent à cette mesure, et plus de la moitié d'entre eux (52,1 %) envisagent de l'introduire dans un futur proche ou l'ont déjà fait.

Étant donné qu'un budget mobilité ne doit pas exclusivement viser les travailleurs avec une voiture de société, cette mesure pourrait également avoir un impact sur les navetteurs en général. Ainsi, près d'un navetteur sans voiture de société sur cinq (18 %) affirme qu'il se rendrait au travail autrement si un budget mobilité lui était proposé. 33 % d'entre eux opteraient pour une combinaison entre le vélo, les transports publics ou la voiture, 29 % passeraient totalement au vélo, 17 % viendraient en voiture et 14 % emprunteraient les transports publics.

L'allocation de mobilité n'est pas encore acquise

L'allocation de mobilité génère moins d'enthousiasme chez les navetteurs qui disposent d'une voiture de société. Seuls 16 % d'entre eux manifestent un intérêt. La résistance à ce régime repose sur diverses raisons : 53 % des personnes interrogées disent ne pas pouvoir se rendre

au travail autrement qu'en voiture (de société), 46 % déclarent en avoir besoin pour l'exercice de leur fonction, 36 % apprécient le confort d'une voiture de société, et 35 % craignent que le montant de l'allocation de mobilité ne soit trop bas.

Pourquoi n'échangeriez-vous pas votre voiture de société ?

Plusieurs réponses possibles

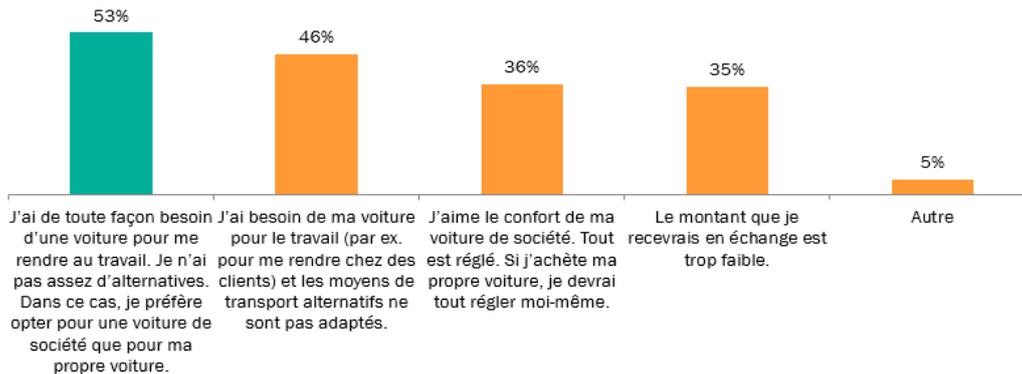


Figure 3 : Raisons pour lesquelles les personnes avec une voiture de société ne voudraient pas y renoncer pour une allocation de mobilité

Parmi les navetteurs avec une voiture de société qui sont intéressés par une allocation de mobilité, 46 % opteraient à nouveau pour la voiture comme moyen de transport s'ils devaient échanger leur voiture de société, 42 % utiliseraient le vélo, et 29 % les transports publics. 20 % d'entre eux auraient recours à une combinaison entre plusieurs moyens de transport.

Quel moyen de transport choisiriez-vous si vous échangiez votre voiture de société ?

Plusieurs réponses possibles

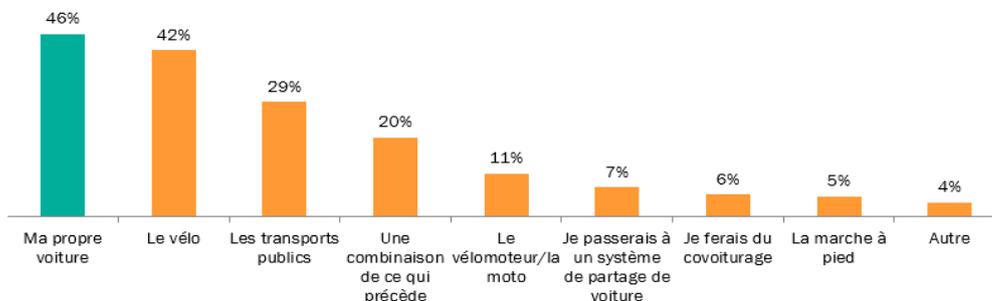


Figure 4 : Le moyen de transport que les navetteurs avec une voiture de société intéressés par une allocation de mobilité choisiraient, s'ils échangeaient leur voiture de société contre des espèces

En ce qui concerne la mise à disposition future d'une allocation de mobilité, les employeurs sont partagés. 43 % d'entre eux déclarent qu'ils n'en feront pas usage. Les raisons citées sont un manque d'intérêt des collaborateurs (51 %), un impact probablement négligeable sur les embouteillages (28 %), et trop de travail administratif (13 %). Néanmoins, près de six employeurs interrogés sur dix (56,5 %) sont ouverts à l'idée. Seules 14 % des entreprises ont déjà décidé d'octroyer l'allocation de mobilité.

Plus d'informations ?

Jean-Luc Vannieuwenhuysse, manager au Centre de connaissances juridiques de SD Worx
T +32 (0)2 610 96 59 / M +32 (0)476 20 25 79
jeanluc.vannieuwenhuysse@sdworx.com

À propos de SD Worx

Leader européen en services de payroll et ressources humaines, SD Worx propose un large éventail de solutions à ses clients du monde entier, dont des services payroll et de ressources humaines, de support juridique, de formation, d'automatisation, de consultance et d'externalisation. Aujourd'hui, plus de 63.000 petites et grandes organisations du monde entier font confiance aux plus de 70 années d'expertise accumulées par SD Worx.

Les 3.900 collaborateurs de SD Worx opèrent dans dix pays : la Belgique (où l'entreprise a son siège), l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Irlande, le Luxembourg, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. SD Worx calcule les salaires d'environ 4,25 millions de travailleurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 397 millions EUR en 2016. SD Worx est cofondateur de Payroll Services Alliance, un réseau stratégique mondial de grands prestataires de services de payroll dont les membres traitent un total de 32 millions de calculs salariaux.

Plus d'infos sur : www.sdworx.com

À propos de vacature.com

Vacature.com appartient à de Persgroep Online Services. Le site d'emploi utilise des données intelligentes et un vaste réseau de communication pour mettre en relation le bon candidat avec le bon poste dans la bonne entreprise.

Plus d'informations sur : www.vacature.com

Plus d'informations ?

Roxanne Claessens, Content Manager, de Persgroep Online Services
T +32 (0)498 81 81 92
roxanne.claessens@persgroep.be